



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Mairie de SAGY

Val-d'Oise

## Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 14 octobre 2021

Arrondissement de  
Pontoise

Canton de  
Vauréal

Commune du  
Parc naturel régional  
du Vexin français

Présents : Guy PARIS, Aline BOUDIN, Dominique PAPILLON, Alain BEZARD, Annick CRECY, Régis RICORDEAU, Aurore PIQUET, Jean-Philippe WORMS, Agnès SAGUET, Daniel DEVAUCHELLE, Clémence MARCHAND, Sophie DE SMEDT, Sylvie DUFLOT, Julien SAILLE.

Absent Excusé : Geoffrey GIRARD

Soit, sur quinze membres en exercice, quatorze présents et quatorze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

### Election du secrétaire de séance

Agnès SAGUET est désignée secrétaire de séance

### Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 25 juin 2021

Le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du vendredi 25 juin 2021. Le compte-rendu est voté à l'unanimité.

### Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu un titre de perception de 7456 €, concernant un trop perçu de taxes d'urbanisme ayant été acquittées à tort par la SCI La Ferme de Saillancourt, au titre du permis de construire du 03/11/2005 (qui a été annulé) et versé par l'Etat à la commune de Sagy.

La ligne budgétaire pour régler ce titre de 7456 € n'a pas été prévue au Budget Primitif 2021.

Afin de payer ce titre, il est proposé d'effectuer un virement de crédit de la façon suivante :

### **Investissement :**

#### **Dépenses :**

+ 7456 € chapitre 10 (+ 7456 € sur le compte 10226)

- 7456 € chapitre 21 (- 7456 € sur le compte 21534)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, pour cette décision modificative.

### Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel (8.75/35<sup>ème</sup>)

Aline BOUDIN, adjointe, explique que l'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe actuellement sur un poste de 17h30 a été reconnu invalide en 2<sup>ème</sup> catégorie. Cet agent ne peut donc plus travailler plus de 10h par semaine. En accord avec cet agent, il lui a été proposé de changer son poste en un temps partiel à 8.75/35<sup>ème</sup>.

Vu le tableau des effectifs existant, il convient de créer ce poste d'adjoint technique à temps partiel à 8.75/35<sup>ème</sup> qui n'existe pas actuellement. Lors d'un prochain Comité Technique Paritaire, le poste actuel sera supprimé.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir créer ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel 8.75/35<sup>ème</sup>.

#### **Participation à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG 2023-2026**

Monsieur le Maire explique que depuis 1992, le CIG souscrit, pour le compte des collectivités et établissements publics de la Grande Couronne d'Île de France, un contrat de groupe d'assurance les garantissant contre tout ou partie des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires liées à l'absentéisme de leurs agents. Le contrat actuel dont la commune de Sagy est adhérente arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Le CIG entame une procédure de remise en concurrence du contrat de groupe d'assurance statutaire qui se déroulera de janvier à juillet 2022. La date d'effet du prochain contrat est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour bénéficier de cette mise en concurrence, la commune doit délibérer pour donner mandat au CIG avant décembre 2021.

Pour rappel, même si la commune donne mandat pour la mise en concurrence, elle reste libre d'adhérer ou non au prochain contrat proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022.

#### **Modification des tarifs de la boutique et des visites guidées du musée de la Moisson**

Annick CRECY, adjointe, propose au Conseil municipal d'ajouter au tarif boutique les tarifs suivants :

- Nougat : 5 €
- Tutebag : 8 €

Elle propose également de modifier le tarif de la formule n°3 visite groupe intitulé une journée à campagne. Le tarif est actuellement à 20 € avec un buffet campagnard, il passerait à 25 € avec une assiette campagnarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote ses tarifs avec 13 voix pour et 1 abstention (Sylvie DUFLOT).

L'ordre du jour était épuisé, le maire clôt la séance à 19h30.

Fait à Sagy, le 19 octobre 2021

Le secrétaire de séance,  
Agnès SAGUET



Le Maire,  
guy PARIS

